

COMMUNE DE BELMONT D'AZERGUES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 7 juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le sept juillet à dix-neuf heures et quinze minutes le Conseil Municipal de Belmont d'Azergues régulièrement convoqué s'est réuni en session publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean Luc TRICOT, Maire,

Nombre de membres du conseil municipal en exercice : 14

Présents : M TRICOT Jean-Luc, Mme MAILLOT Sylvia, Messieurs GONNON Samuel, MOTTET Stéphane, MARUEJOULS Pascal, LEBEAU Jérôme, M LEQUIEN Pascal, Mmes JORLAND Sandrine, COUTURIER Nathalie, SOULIER Laëtitia,

Excusés : Messieurs FONCLAUD Dimitri, MARION Bertrand, STAMENKOVIC Dejan, Mme BALAVOINE Claudia

Date de convocation : 1^{er} juillet 2024

Secrétaire de séance : Madame SOULIER Laëtitia

Après lecture et approbation du compte rendu de la séance du 24 mai, les points inscrits à l'ordre du jour sont successivement examinés.

DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le maire expose qu'il convient de prendre la décision modificative ci-dessous, pour les raisons suivantes :

1°) Les allocations compensatrices de taxe foncière ont été prévues deux fois en recettes de fonctionnement au budget 2024 : à la fois au 73111 pour 21641€ et au 74833 pour 20854 €.

2°) en 2023, l'aide de 337 € accordée à une famille pour les impayés de cantine a été mandatée deux fois par erreur au CCAS (mandats 13 et 14) , et un titre a été émis à tort sur la commune (titre 155) car les impayés étaient encore suivis par la régie.

il convient donc d'annuler le titre émis à tort sur la commune, ainsi que l'un des mandats émis en double sur le CCAS

Pour régulariser, le maire propose au conseil de voter la décision modificative ci-dessous, qui aboutit à diminuer les recettes de fonctionnement attendues, et à diminuer les dépenses d'investissement de l'opération 29 = rénovation du secrétariat.

Le Conseil Municipal valide la décision modificative n°1 à l'unanimité.

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE : autorisation de signature

Monsieur le maire présente la Convention territoriale Globale signée par la CCBPD avec la CAF pour une durée de 4 ans 2024-2028 (délibération DEL 2024-100 du conseil communautaire mise à l'affichage sur les panneaux prévus à cet effet).

Les orientations définies se traduisent par 3 axes :

- Favoriser l'accès à tous les habitants à des services de qualité,
- Structurer le réseau des acteurs pédagogiques au travers du PEPT intercommunal et l'implication des jeunes de notre territoire,
- Lutter contre l'isolement, contribuer au bien vivre ensemble et optimiser les ressources sociales du territoire.

La CAF participe largement au développement de cette politique et contribue beaucoup à son financement.

Monsieur le Maire rappelle les actions existantes mises en place avec la CCBPD, la CAF, les communes...., à savoir :

- La politique « petite enfance » avec 11 crèches sur le territoire,
- La politique « enfance jeunesse » avec 11 accueils périscolaires,
- Le conseil local de la parentalité, les rencontres CMJ/CME, l'accompagnement à l'emploi,
- La politique sociale avec : l'ouverture d'une mutuelle négociée, la mise en place de l'EVS (Espace de Vie Social) et des permanences dans nos communes,
- A la rentrée, l'ouverture d'une plateforme d'entraide tenue par des bénévoles

Il s'agit d'un partenariat qui favorise la territorialisation de l'offre globale de services de la branche famille de la CAF en cohérence avec les politiques locales. Cette CTG généralisée à l'ensemble du territoire permet de fixer des priorités sur une période pluriannuelle et oriente les moyens mobilisés dans les différentes conventions de financements.

Le Conseil Municipal prend note des orientations et objectifs de la CTG.

SIEVA : rapport annuel prix et qualité du service public

Monsieur le Maire présente le rapport annuel du Syndicat Intercommunal des Eaux du Val d'Azergues suite au comité du 14 juin 2024.

L'eau provient de Saône Turdine pour un volume de 3 521 608 m³ en 2023(-4.96 % / 2022). 642 996 m³ sont exportés au Grand Lyon.

20925 abonnés sont desservis en 2023 pour une consommation de 2 355 835 m³ soit 113 m³/an par abonné domestique. Le taux de rendement est de 87.2 % avec une perte dans le réseau de 6.7 %, il est considéré comme bon en milieu semi urbain.

Le tarif pour une facture de 120 m³ en novembre 2023 est de 2.84 € TTC/m³ (+10% par rapport à avril, stable par rapport à juillet). La qualité de l'eau est considérée comme conforme à 100 % (bactérie et physico chimique).

Le taux moyen de renouvellement du réseau est de 1.17 %. Un budget de 2 millions d'euros est prévu pour des travaux en 2024. L'encours de la dette s'élève à 1 563 95 € (-26.90 € / 2022)

Le Conseil Municipal valide le rapport annuel du SIEVA.

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE

La loi 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et à valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels a créé en son article 13, l'obligation de désigner un correspondant incendie et secours dans chaque conseil municipal. Il est l'interlocuteur privilégié du SDMIS dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies. Monsieur Samuel GONNON, adjoint aux bâtiments et à la voirie, propose sa candidature.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la désignation du correspondant incendie et secours en la personne de Mr Samuel GONNON.

POINT SUR LES LOYERS DU COMMERCE

Le commerce a réglé les 4 impayés de loyers. Il est donc à jour de paiement.

CONSEIL D'ECOLE du 24 JUIN 2024

Des ateliers Senteurs et plantations ont été organisés cette année. Des olympiades ont eu lieu le 1^{er} juillet. La classe nature pour les primaires s'est bien passée.

L'école va être labellisée EDD Education Développement Durable. Le composteur collectif a été livré et sera utilisé à la prochaine rentrée.

112 élèves sont inscrits à ce jour (2 à venir normalement). Les classes devraient accueillir de 22 à 25 élèves maximum. Une journée d'accueil des nouveaux arrivants en maternelle a été organisée.. Une cellule sécurité du rectorat est mise en place.

Un visiophone sera installé cet été à l'entrée de l'école pour une meilleure sécurité, suite à l'intervention brutale d'un parent à l'école dûe à des problèmes de harcèlement, qui ont été gérés par l'Académie dans le cadre de son procédé phare.

L'enseignante nommée cette année a trouvé un poste plus proche de son domicile, elle sera donc remplacée.

Monsieur le Maire indique que nous avons des problèmes d'étanchéité sur la toiture de l'école (partie plate) . Nous avons des fuites récurrentes en particulier dans le hall d'entrée et 2 classes. Samuel et Nicolas vont inspecter le toit et purger les descentes de chenaux.

DECLARATION CATASTROPHE NATURELLE 2022

Une déclaration a été faite pour des fissures à l'école et à la mairie. Un rendez-vous d'expertise aura lieu le 17 septembre à 12h.

ACHAT/VENTE CAVE ET TERRAIN COMMUNAL

Un changement de tracé demandé par Mr Ocelli est en cours. L'achat de la cave n'interviendra que lorsque le tracé d'alimentation électrique pour l'antenne Free sera validé.

CARRIERE LAFARGE

Une déclaration de mise en service de la carrière de calcaire sur les communes de Charnay, Saint Jean et Belmont, suite à des modifications, a été faite (suite au nouvel arrêté d'exploitation 2024).

COMMISSIONS ET SYNDICATS

MARCHE CONCERT 6 juillet 2024

Compte tenu de la météo incertaine pour demain, la commission a décidé que le concert aurait lieu dans la salle d'animation.

Les exposants du marché, attendus pour 15h, seront installés dans la salle JB Lacroix et sous le préau.
Une buvette et un goûter sont prévus avec des balades à poney.
Monsieur le Maire invite l'ensemble des membres du Conseil municipal à participer à cette manifestation.

COMMISSION COMMUNICATION

Le flash info a été distribué avec le journal du CME, et le flyer de la plateforme d'entraide pour la recherche de bénévoles.

La maquette de la page de couverture du bulletin municipal a été présentée lors de la dernière réunion.
Une réunion de travail sur le site internet est prévue semaine prochaine.

SIBA

Les bassins de rétention d'eau de pluie sont tous conformes sauf celui de Chasselay. Des inondations ont été recensées sur une partie du village de Chasselay et à Lozanne (3 maisons concernées) et sur le bas de Châtillon (un barrage écréteur sur l'Alix est prévu).

MUSEE DES PIERRES FOLLES

Le timing des travaux du Musée des Pierres Folles est respecté. Mais un problème lié à un éperon rocheux à l'entrée nécessitera peut-être l'injection d'une résine béton, une étude est en cours. Par ailleurs, il semblerait que le parking ne soit pas adapté pour le retournement des cars, des essais vont être organisés.

L'association Espace Pierres Folles n'aura plus à charge la gestion puisqu'elle est reprise par la CCBPD (mise en place d'un EPCC de 8 personnes Etablissement Public de Coopération Culturelle), seule la gestion des collections et la présence éventuelle aux manifestations lui incombera..

Une convention cadre est mise en place entre les parties. 2 sièges au sein de conseil d'administration sont alloués à l'association.

L'ouverture du musée est prévue au printemps 2025.

DISPOSITIF VIGICRUE

Belmont fait partie du dispositif de suivi. Des embacles ont été signalés sur l'Azergues et viennent d'être enlevés par le département.

SMAP

Les travaux d'assainissement prévus sur la commune sont terminés et se sont bien passés.

DECHETERIE

Les composteurs individuels arriveront d'ici fin d'année ou début 2025, compte tenu de la forte demande : 3000 composteurs sur 10 000 commandés par le CCBPD sont arrivés.

Compte tenu des besoins en broyats à venir, se pose à nouveau la question de se munir d'un broyeur communal ou intercommunal d'autant que les déchèteries ne vont bientôt plus accepter les déchets verts.

Des plateformes de recyclage sont mises en place dans les déchèteries, notamment à Chazay pour alimenter les recycleries.

FRELON ASIATIQUE

Le retour sur le piégage est disparate selon les communes, et les lieux.

L'efficacité du matériel n'est pas remis en cause, l'expérience sera renouvelée l'année prochaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 35.

Prochain conseil d'adjoints le vendredi 20 septembre 2024 à 18h45
Prochain Conseil Municipal le vendredi 27 septembre 2024 à 19h15